Mairie de Dommartin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté municipal n°100-2026
Portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un point de ravitaillement dans le cadre du Rallye des Monts d'Or

Monsieur le Maire de Dommartin,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de la route ;
VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;
VU la demande formulée par l'association MONTS D'OR VÉLO, représentée par son Président, Monsieur Hervé Noé, en vue de l'installation d'un point de ravitaillement à l'occasion du Rallye des Monts d'Or du dimanche 11 octobre 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser l'occupation temporaire du domaine public communal ;

ARRETE

Article 1 : L'association MONTS D'OR VÉLO est autorisée à occuper temporairement le domaine public communal afin d'installer un point de ravitaillement sur le parking devant la salle Polyvalente, rue des Bois à Dommartin, le dimanche 11 octobre 2026.

Article 2 : Cette occupation est autorisée de 8 h 30 à 13 h 30 pour la mise en place de deux à trois tables destinées à l'accueil et au ravitaillement des participants du Rallye des Monts d'Or.

Article 3 : L'association devra veiller à ne pas entraver la circulation et à garantir la sécurité des usagers du domaine public.

Article 4 : L'association assurera le maintien de la propreté des lieux pendant toute la durée de l'occupation. À l'issue de la manifestation, le site devra être restitué dans son état initial. Tous les déchets générés par l'activité devront être évacués par l'organisateur.

Article 5 : La commune ne pourra être tenue responsable des accidents ou dommages causés aux personnes ou aux biens du fait de cette occupation. L'association demeure seule responsable des conséquences pouvant résulter de son activité.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie de Dardilly
Monsieur le Chef du Centre de secours des sapeurs-pompiers de La Tour de Salvagny – Dommartin
Monsieur Hervé Noé, Président de l'association
Et publié sur le site internet de la mairie.

Fait à Dommartin,
le jeudi 8 octobre 2026
Le Maire, Alain THIVILLIER

MAIRIE DE DOMMARTIN
69380 (Rhône)

Mairie de Dommartin – Square de la Mairie – 69380 Dommartin
Tél : 04 78 43 52 07 ; fax : 04 78 43 56 60 ; contact@mairiedommartin.fr